



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 237, Loi modifiant la Loi de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau – Hauterive

(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 4520-20180614

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 2018	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

ANNEXES

I. Amendements adoptés

Séance du mercredi 13 juin 2018

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 237, Loi modifiant la Loi de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau – Hauterive (Ordre de l'Assemblée le 9 mai 2018)

Membres présents :

M^{me} Richard (Duplessis), présidente

M. Reid (Orford), vice-président

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Fortin (Pontiac), ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports

M. Giguère (Saint-Maurice)

M. Lamontagne (Johnson)

M. Ouellet (René-Lévesque), député ayant présenté le projet de loi et porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M^{me} Sauvé (Fabre)

Intéressé :

Société du port ferroviaire de Baie-Comeau – Hauterive :

M^{me} Annick Tremblay, présidente

M. Cédric Bérubé, directeur général

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 26, M^{me} Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Ouellet (René-Lévesque), M. Fortin (Pontiac) et M. Lamontagne (Johnson) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau – Hauterive.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Articles 1 à 5 : Les articles 1 à 5 sont adoptés.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Articles 7 à 15 : Les articles 7 à 15 sont adoptés.

Article 15.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 15.1 est donc adopté.

Article 16 : L'article 16 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M^{me} Richard (Duplessis), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M^{me} Richard (Duplessis) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Lamontagne (Johnson), M. Fortin (Pontiac) et M. Ouellet (René-Lévesque) font des remarques finales.

À 11 h 46, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Lorraine Richard

AL/sq

Québec, le 13 juin 2018

ANNEXE I

Amendements adoptés

Amendement

Am 1
Art 15.1

Insérer, après l'article 15 du projet de loi,
le suivant :

Art 15.1. Cette loi est modifiée par le
remplacement de « gérant général »,
partout où cela se trouve,
par « directeur général ». ».

Adopté